

“UNE MARE MAGNIFIQUE SITUÉE DANS UNE PRAIRIE”

A Veauville-les-Baons, Vincent Lelièvre a réhabilité une mare. Conseillé par le syndicat de bassin versant, il n'a pas connu de lourdeur administrative. Aidé financièrement, son projet s'est concrétisé en moins d'un an. Témoignage.

Un par...

Mélanie Lhériteau

AREAS

☎ 02.35.97.25.12

MARE DE VEAUVILLE-LES-BAONS AVANT TRAVAUX, ENVAHIE PAR LA VÉGÉTATION



MARE DE VEAUVILLE-LES-BAONS APRÈS RÉHABILITATION ET AGRANDISSEMENT

“**D**émarches faciles”, c’est en résumé ce que pense Vincent Lelièvre du dossier qu’il a monté pour être aidé financièrement à réhabiliter sa mare. “Mon objectif était de la rénover pour augmenter sa capacité. Mes animaux y boivent et comme elle collecte les eaux d’un plateau d’un peu plus de 50 hectares, elle limite l’érosion et l’engouffrement dans les bêtes des parcelles cultivées en aval. Fin 2002, le syndicat de bassin versant nous a transmis une proposition d’aide pour les petits aménagements hydrauliques. J’ai renvoyé le coupon et en janvier 2003, Vincent Brémaud, le technicien agricole du syndicat, est venu me voir pour connaître mon projet”.

Appui efficace du syndicat de bassin versant

Vincent Brémaud, du syndicat des bassins versants Durdent, Saint-Valery, Veulettes explique : “Quand de tels aménagements ont un

intérêt hydraulique, la volonté du syndicat est d’encourager leur création. Ils permettent de limiter les ruissellements et de lutter contre l’érosion. C’est moins de terre qui

sort des parcelles agricoles. A Veauville-les-Baons, par exemple, la mare est située sur un axe de ruissellement, elle est stratégique au sein du bassin versant”. L’animateur agricole du syndicat apporte un conseil technique et aide l’agriculteur à monter son dossier de demande de subvention. Le président du syndicat rédige une lettre d’appui du dossier aux financeurs. Le projet peut être aidé jusqu’à 80 %.

“Après la visite de terrain avec l’agriculteur, on définit ensemble un projet en fonction du problème qu’il rencontre. Souvent, l’agriculteur a déjà une idée assez précise de ce qu’il veut faire. Je propose alors de monter le dossier pour lui, explique Vincent Brémaud. La plupart du temps, ça arrange l’agriculteur, et comme je suis familiarisé avec le formulaire, c’est plus facile pour moi et plus efficace. Par contre, pour que le dossier avance vite, l’agriculteur doit me fournir les documents demandés (devis d’entreprise, RIB, ...) le plus rapidement possible”. Ensuite le dossier est envoyé à la DRDAF pour être examiné en commission. “Pour la mare de Veauville, j’ai rencontré l’agriculteur en janvier, et en octobre, les travaux étaient réalisés. Un autre projet a même été réalisé en trois mois seulement”.

Éviter l’envasement

Aujourd’hui la mare a une superficie de 2000 m². L’imperméabilisation naturelle à l’argile à silex a été respectée lors des travaux. Elle est équipée d’un débit de fuite. Ses berges en pente douce permettent l’accès aux animaux ou éventuelle-

ment à un engin pour le curage. “L’avantage de cette mare est sa situation en aval de la prairie, explique Monsieur Lelièvre. Les limons du ruissellement se déposent dans l’herbe et n’envaseront pas la mare. Pour éviter le comblement, je vais aussi limiter la prolifération des plantes qui produisent beaucoup de matière organique s’accumulant au fond”.

Environ 2 000 m³ de terre ont été déblayés, l’agriculteur en a donc profité pour faire un talus en limite de parcelle. Ce talus va être planté de hêtres pour faire une brise vent qui protège ses animaux. “Ainsi réhabilité, c’est un site avec de nombreux intérêts. En plus du rôle vis-à-vis du ruissellement et de l’abreuvement, il attire la faune sauvage : hérons, canards... viennent s’y rafraîchir”. L’agriculteur a aussi agrandi la mare du corps de ferme qui collecte les eaux de toiture des bâtiments et les ruissellements d’un petit bassin versant. “Comme tout s’est bien déroulé pour ces deux premiers projets, j’envisage de créer une nouvelle mare dans une autre prairie traversée par un axe de ruissellement”, confie Monsieur Lelièvre. “C’est le moment de concrétiser des projets, confirme Vincent Brémaud. Pour l’instant, le programme de financement européen est prévu pour la période 2000-2006. Les dossiers ne seront acceptés que jusqu’à fin 2005”. Chenal enherbé, talus planté, fossé d’infiltration, fascine... sont autant d’aménagements ayant un rôle hydraulique, qui peuvent être aidés financièrement. **ML**